

DECISION

N° 2024/138/DEC/4.2

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer un contrat avec Pascal LEFEBVRE, régisseur lumière – 1 rue des Chastes – rez-de-chaussée – 76200 DIEPPE pour la maintenance et le démontage projet vallée du verre qui se tiendra *le jeudi 30 mai à 14h30 et 18h30 à la salle Michel Audiard.*

DECIDE :

Article 1^{er} - Un contrat avec Pascal LEFEBVRE, régisseur lumière – 1 rue des Chastes – rez-de-chaussée – 76200 DIEPPE pour la maintenance et le démontage projet vallée du verre qui se tiendra *le jeudi 30 mai à 14h30 et 18h30 à la salle Michel Audiard.*

Article 2 - Le montant de la rémunération brute, réglé via le GUSO, sera de **178,18 euros**.

L'employeur cotisera aux différents organismes sociaux de la profession.

Article 3 - Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le vingt-neuf mai deux mil vingt quatre

Le Maire de la Ville d'Eu,
Michel BARBIER

